



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**Etaient absents ou excusés** : MM. Jean-Pierre DUBREUIL, Michel LAURIO, Francis LAYUS.

-----

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - PRESTATIONS DE LOCALISATION, DE  
DETECTION ET DE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX POUR LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES DU 4 MAI 2017 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE  
SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 8 mars 2017 pour une remise des offres le 12 avril 2017.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est estimé à :

|                               |         |       |
|-------------------------------|---------|-------|
| Seuil minimum H.T. pour 4 ans | 100 000 | Euros |
| Seuil maximum H.T. pour 4 ans | 600 000 | Euros |

Il a été remis 12 plis dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères de jugement et pondérations énoncés au règlement de la consultation suivants :

| Critères               | Pondération |
|------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations | 60 %        |
| 2-Valeur technique     | 40 %        |

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2017 à 10 heures a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **GEOSAT** (33600 Pessac) **pour un montant estimatif de 149 410 € HT.**

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'accord cadre avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,



**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/05/2017